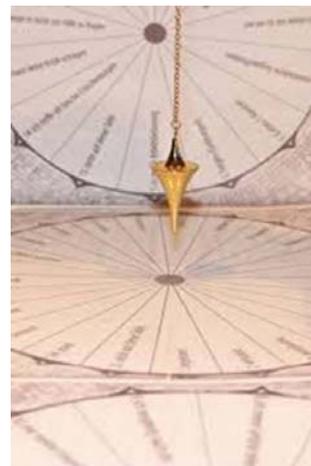


***LE PENDULE
OU
L'OSCILLATION PERPÉTUELLE
DE L'ADMINISTRATION !!!***



Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette instance :

POUR AVIS

1. ***Projet de décision relative aux modalités d'utilisation des TIC par les organisations syndicales***
2. ***Projet d'arrêté fixant les plafonds de financement des formations relevant du compte personnel de formation (CPF)***
3. ***Projet de décret portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion des fonctionnaires relevant des ministères sociaux et exerçant leurs fonctions dans les établissements publics placés sous leur tutelle***
4. ***Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 15 décembre 2015 modifié portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail (IDF)***

POUR INFORMATION

5. ***Bilan du CIA 2017***
6. ***Mesures indemnitaires et catégorielles réalisées en 2017***
7. ***Bilan social 2016 (hors formation)***
8. ***Questions diverses***

L'UNSA ITEFA souhaite, à toutes et à tous, une bonne année 2018 et présente ses meilleurs vœux :

- Pour une Fonction publique confortée,
- Pour un dialogue social partagé, respectueux et efficient,
- Au service de toute la population,
- Présente sur tout le territoire,
- Avec des agents mieux reconnus, disposant de RH de proximité performants,

2018, année du ministère du travail ?...

Mais, chacun en est bien conscient, ce ne sont que des vœux !

❖ *Pour une Fonction publique d'Etat : quelle oscillation...*

Le programme du gouvernement "Action Publique 2022" vient en partie d'être dévoilé par le Premier ministre : il vient d'annoncer l'ouverture d'une « grande » concertation autour de 4 chantiers tous essentiels.

- Un recours massif aux contractuels ;
- Le développement de la rémunération au mérite ;
- La simplification des Instances représentatives des personnels ;
- L'accompagnement des départs ou des reconversions dans la fonction publique.

Ainsi il souhaite étendre « plus largement » l'embauche sous contrat « ne bénéficiant pas de l'emploi à vie ».

Le Premier ministre annonce également son souhait de développer davantage une rémunération au mérite. L'UNSA constate qu'elle existe déjà dans la fonction publique. S'agit-il d'aller au-delà, vers une individualisation des rémunérations sur le modèle des entreprises privées ?

Il ouvre le chantier de la simplification des instances représentatives du personnel, autre élément constitutif du statut de la fonction publique. Ce dernier prévoit expressément la consultation des représentants des personnels sur la gestion des carrières, sur l'organisation et le fonctionnement des services, clefs de voute de la défense des droits des agents et de leurs conditions de travail. Avec une transparence dans la gestion des carrières des agents, loin de l'action des groupes de pression, on garantit au citoyen une fonction publique neutre et indépendante donc centré sur l'intérêt général.

Enfin, un plan de départs volontaires et de reconversions est, dès à présent, « imaginé».

Pour notre fédération, il s'agit bien là du retour de la RGPP : cette confirmation déguisée d'une suppression massive de postes publics augure mal du rétablissement de l'emploi dans un pays qui est encore enfoncé dans le chômage de masse.

Pour l'UNSA ITEFA, cette annonce est une remise en question du statut de la fonction publique, statut essentiel pour maintenir le principe d'indépendance et le principe d'égalité à l'accès aux métiers de la fonction publique et ainsi, la pérennité des droits que le service public garantit à tous les citoyens.

Effectivement, Quelle place pour l'intérêt général ? Quelle place pour le marché ? Quelles garanties d'égalité des droits pour les citoyens dans un pays en déficit profond de cohésion sociale ? Ce sont des questions qui, au-delà des agents publics et de la défense légitime de leurs intérêts de travailleurs sont posées à tous les citoyens.

❖ *Pour un dialogue social partagé, respectueux et efficient*

L'UNSA ITEFA tient à dénoncer fermement, une tentative de l'administration inadmissible pour la composition d'une des deux commissions d'enquête suite à des tentatives de suicide en administration centrale, en désignant sans concertation les deux autres organisations syndicales en écartant notre fédération.

Cette défiance vis-à-vis de l'UNSA ITEFA semble être l'illustration d'une conception pervertie du dialogue social qui devrait être partagé, respectueux et efficient. Cette attitude inadmissible semble nier l'indépendance de toute commission d'enquête érigeant les CHSCT comme un lieu d'écoute, de bienveillance et d'analyse des conditions de travail dans le respect partagé des textes réglementaires.

Pour l'UNSA ITEFA, l'autoritarisme n'a pas de mise, du moins, au sein d'un ordre administratif qui se veut et se doit être Républicain.

Sur ce dossier, l'UNSA ITEFA remercie tout particulièrement, les organisations syndicales qui ont exprimé leur indignation et protesté énergiquement contre cette mise à l'écart arbitraire d'une part, l'UNSA Solidarité et d'autre part, la CGT SMAST.

❖ *Présent sur tout le territoire*

L'arrêté du 20 décembre 2017 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail tend à démontrer que la situation serait stable : ainsi entre 2015 et aujourd'hui, une seule unité de contrôle a été supprimée !

Pour l'UNSA ITEFA : **c'est l'arbre qui cache la forêt !**

Car factuellement, nombre de sections d'inspection du travail ont été fermées dans toutes les régions.

Faute d'agents de contrôle, qui s'explique par la baisse des effectifs et les départs en retraite, **ce sont les périmètres des unités de contrôle qui se sont agrandis et donc qui augmentent le nombre d'entreprises et de salariés.**

Comment contrôler les entreprises dans ces conditions ?

Le bilan social 2016 permet la comparaison en SD entre les effectifs de référence et les effectifs réels, qui pour certaines régions sont bien au-dessus de ce qui est attendu : laissant présager un futur immédiat qui verra reculer la présence des structures *au service des populations* et mettra les personnels en difficulté.

Mais il montre aussi que les services centraux, dont les effectifs de référence et les effectifs réels sont pratiquement à l'équilibre, rencontrent de grandes difficultés pour faire face à leurs obligations administratives, et que ce sont les agents, c'est-à-dire l'ensemble de la ligne hiérarchique, qui est mise à lourde contribution avec son cortège toujours plus nombreux de risques psychosociaux et de souffrance au travail.

❖ *Avec des agents mieux reconnus, disposant de RH performantes*

Le transfert aux DIRECCTE de l'ensemble des procédés de gestion ne peut se faire sans poser nombre de questionnements.

Pour l'UNSA ITEFA, il est dommage que «la pédagogie administrative» dans les RH de proximité, qui induit une écoute et un respect de chaque agent, ne soit pas au programme. Les exemples le démontrant son nombreux :

Ainsi, le RIFSEEP et son application mettent en exergue des difficultés sur les montants attribués. La critique formulée par l'UNSA ITEFA, initialement, c'est à dire d'un décrochage sans précédent entre le statutaire et l'indemnitaire se confirme.

Également, les RUC de la première heure (2014) ne comprennent-ils pas pourquoi leur RIFSEEP est moins élevé que leurs pairs nommés en 2016 ? Il est impérieux que la clause de réexamen triennale prévue par la circulaire, soit activée au 1^{er} janvier 2018, car le même questionnement va se poser en 2019, pour les RUC nommés en 2015 ?

De même, pour les secrétaires d'unité de contrôle passées en groupe 1 : « assistante de contrôle ». Sur la notification individuelle de l'IFSE portant revalorisation au titre de la mobilité 2017 à compter du 1^{er} novembre 2017, les montants annuels et mensuels sont différents. Les explications demandées aux RH de proximité ont été insuffisantes et ne correspondent pas à la réalité...Quid des 700 € pour changement de fonction ?

Une incise particulière concernant les conditions de travail d'un part, et les problématiques managériales d'autre part, doivent être faites et rappelées fermement.

Ainsi sur le premier point, l'UNSA ITEFA tient à aborder le problème de l'amiante à l'UD 44 à la Tour Bretagne à Nantes. En effet, la parution d'un article, le 29 janvier dernier, dans Ouest France, indique que les 180 agents des Finances quitteront la tour Bretagne amiantée, cette décision est actée par leur ministère. En effet, un nouveau diagnostic a relevé de l'amiante sur les gaines de désenfumage. Une découverte qui est anxiogène pour les agents et qui complique les travaux. Les personnels de l'UD 44 attendent une décision à l'identique de celle du ministère des Finances, soit leur départ, il n'est plus temps de tergiverser !

Sur le second point, l'UNSA ITEFA se voit dans l'obligation de vous rappeler son intervention au CTM de décembre dernier au cours du quel elle avait alerté l'administration sur des dysfonctionnements de management persistants du pôle T de la DIRECCTE Grand Est entraînant des souffrances au travail.

Qu'avez-vous fait ?

Qu'envisagez-vous de faire pour mettre fin à ces situations inadmissibles ?



En conclusion le pendule administratif arrêtera-t-il un jour son oscillation perpétuelle pour trouver la voie royale du service public.

Je vous remercie de votre attention.

